



Conseil municipal N° 01/2016 du 9 février 2016

Convocation en date du : 3 février 2016

Affichée le : 3 février 2016

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON					X	Jean-Charles GALINDO	3 février 2016
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI			X				
Annie BOULON			X				
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Isabelle ROGNARD			X				
Sandrine TOMAS	X						
Total	9	0	3	0	1		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes :

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles GALINDO a été nommé secrétaire de séance

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

Décision de l'assemblée : (0) abstention (0) contre (0) pour

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Maîtrise d'œuvre travaux salle polyvalente et extension de l'école**
- **Approbation du compte administratif 2015 : commerce, principal et CCAS et approbation des comptes de gestion**
- **Contrôle et coordinateur sécurité**
- **Délibération fonds de soutien à l'investissement**
- **Délibération tarif- bail du commerce et logement**
- **Questions diverses**

MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE ET EXTENSION DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché en procédure adaptée a été initialisé pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de restructuration ou de reconstruction d'un bâtiment scolaire.

La consultation a été lancée le 1er décembre 2015, 10 plis ont été réceptionnés. Après une première analyse, trois groupements ont été sélectionnés pour une phase de négociation organisée comme il suit : convocation à une réunion de négociation le 27 janvier 2016 et remise d'une offre finale le 29 janvier 2016.

D'après le rapport d'analyse des offres après négociation – en date du 5 février 2016 –, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché au regroupement de maîtrise d'œuvre « ATELIER Laurent CHASSAGNE Architecte/COSINUS/ENERPOL/BETEC STRUCTURES/SJA » qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de rémunération de 43 200 € HT, soit 51 840 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché en procédure adaptée a aussi été démarré pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de travaux d'aménagement de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire, propose d'attribuer le marché au regroupement de maîtrise d'œuvre « ATELIER Laurent CHASSAGNE Architecte/COSINUS/ENERPOL/BETEC STRUCTURES/SJA » qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de rémunération de 8 640 € HT soit 10 368 € TTC.

Le conseil municipal,

sur la base de ces éléments,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement de maîtrise d'œuvre « ATELIER Laurent CHASSAGNE Architecte/COSINUS/ENERPOL/BETEC STRUCTURES/SJA » pour un montant de rémunération de 43 200 € HT, soit 51 840 € TTC, pour la maîtrise d'œuvre de l'école et 8 640 € HT, soit 10 368 € TTC, pour la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente.
- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2016 - opération 322 - compte 2315.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET SON COMPTE DE GESTION

Monsieur Jean-Paul CHEVREL, doyen d'âge, présente à l'ensemble des conseillers le compte administratif 2015 – « principal »

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Excédent de fonctionnement reporté 2014..... :	194 664,26 €
- Recettes	498 872,23 €
- Dépenses.....	320 835,59 €
Résultat de fonctionnement 2015..... :	372 700,90 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Excédent reporté 2014..... :	94629,98 €
- Recettes	124 991,98 €
- Dépenses.....	243 800,94 €
Résultat d'investissement 2015..... :	- 24 178,98 €
- dont un reste à réaliser en dépense de	151 219,00 €
- dont un reste à réaliser en recettes de	18 000,00 €
Résultat 2014 corrigé d'investissement déficit de ... :	-157 397,98 €

D'où un maintien de l'excédent de fonctionnement 2015 en réserve d'exploitation de **215 302,92 €** (reprise anticipée autorisée).

Puis Monsieur Jean-Paul CHEVREL, doyen d'âge, demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2015 du budget « principal » et le compte de gestion

Le conseil municipal,

- **Approuve** à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget « principal » ainsi que son compte de gestion.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET MULTISERVICES ET SON COMPTE DE GESTION

Monsieur Jean-Paul CHEVREL, doyen d'âge, présente à l'ensemble des conseillers le compte administratif 2015 – « multiservices »

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Excédent de fonctionnement reporté 2014..... :	175,07 €
- Recettes	16 478,93 €
- Dépenses	2 967,51 €
Résultat de fonctionnement 2015 de	13 686,49 €
- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Déficit reporté 2014..... :	- 14 301,66 €
- Recettes	17 775,66 €
- Dépenses.....	12 235,23 €
- Résultat d'investissement 2015..... :	- 8 761,23 €

D'où un maintien de l'excédent de fonctionnement 2015 en réserve d'exploitation de **4 925,26 €** (reprise anticipée autorisée).

Puis Monsieur Jean-Paul CHEVREL, doyen d'âge, demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2015 du budget « multiservices » et le compte de gestion

Le conseil municipal,

- **Approuve** à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget « principal » ainsi que son compte de gestion.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET CCAS ET SON COMPTE DE GESTION

Monsieur Jean-Paul CHEVREL, doyen d'âge présente à l'ensemble des conseillers, le compte administratif 2015 – « CCAS »

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Excédent de fonctionnement reporté 2014..... :	915,43 €
- Recettes	2 293,85 €
- Dépenses.....	2 541,96 €
Résultat de fonctionnement 2015 de	667,32 €

D'où un maintien de l'excédent de fonctionnement 2015 en réserve d'exploitation de **667,32 €** (reprise anticipée autorisée) qui sera repris sur le budget principal de la commune au BP 2016.

Puis Monsieur Jean-Paul CHEVREL, doyen d'âge, demande à l'assemblée d'approuver le compte

administratif 2015 du budget « CCAS » et le compte de gestion.

Le conseil municipal,

- **Approuve** à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget « principal » ainsi que son compte de gestion.

CONTROLE ET COORDINATEUR SECURITE

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de coordination Sécurité Santé présenté par BUREAU VERITAS, pour une mission de coordinateur sécurité/santé – telle que définie par les articles R4532-1 à R4533-7 du code du travail – associée au projet de travaux d'extension de l'école.

La mission porte exclusivement sur la restructuration ou la reconstruction d'un bâtiment scolaire, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC.

Pour les prestations qui lui sont confiées par le Maître d'ouvrage, la rémunération de BUREAU VERITAS est fixée à :

. Phase de conception	500,00 € HT	600,00 € TTC
. Phase de réalisation (travaux)	3 000,00 € HT	3 600,00 € TTC
Soit un montant total	3 500,00 € HT	4 200,00 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

- **accepte** à l'unanimité ce contrat de coordination.

DELIBERATION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire, informe que les projets de travaux de restructuration ou reconstruction d'un bâtiment scolaire, d'une part et de rénovation et extension de la salle polyvalente, d'autre part pourraient faire l'objet de demandes de subvention :

- auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,
- auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR)

Il propose de solliciter l'appui financier de l'Etat pour ces projets.

Concernant les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente.

L'agence départementale d'ingénierie a estimé ces travaux en phase programmation à 140 000 € HT.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

RECETTES		
Nature	Montant € HT	en %
Etat : Fonds de soutien à l'investissement des collectivités	56 000€	40%
Etat DETR	56 000€	40%
A la charge de la commune	28 000€	20%
TOTAL		100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement des collectivités et au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Concernant les travaux de restructuration ou reconstruction d'un bâtiment scolaire

L'agence départementale d'ingénierie a estimé ces travaux en phase programmation à 700 000 € HT.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

RECETTES		
Nature	Montant € HT	en %
Etat : Fonds de soutien à l'investissement des collectivités	280 000 €	40%
Etat DETR	280 000 €	40%
A la charge de la commune	140 000 €	20%
TOTAL		100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement des collectivités et au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

DELIBERATION TARIF- BAIL DU COMMERCE ET LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle les montants des loyers demandés à Mr Antoine THAN VAN, faisant référence à la délibération du 25 septembre 2012, et rappelle que le bail a été conclu pour 9 ans à compter du 1^{er} avril 2006.

Arrivant au terme des 9 ans, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le tarif du loyer commercial (fonction) et redevance débit de boissons.

M. le Maire explique également à l'ensemble du conseil que la conjoncture actuelle n'est pas très favorable au développement d'un commerce de proximité, et souhaite maintenir jusqu'à nouvel ordre les prix des loyers du bail – fonction et redevance débit de boissons.

Bail commercial plus la partie fonction : 600,00 € HT TVA 20,00% 720,00 € TTC

Détaillé comme suit :

- Partie commerciale : 519,00 € HT TVA 20,00% 622,80 € TTC

- Partie fonction : 81,00 € HT TVA 20,00% 97,20 € TTC

Redevance débit de boissons : 10,00 € HT TVA 20,00% 12,00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal,

- **décide** à l'unanimité, de ne pas appliquer de hausse de loyers et laisse les prix comme indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Ghislaine BEAUME informe d'une demande de matériel (tapis) pour effectuer des séances de Yoga, pour environ 30,00 € TTC avec des livres, pour 67,68 € TTC, de la part de l'animatrice en charge des TAP.

Après délibération, le conseil municipal

- **accepte** à l'unanimité cet achat de 97,98 € TTC pour mettre en place cette activité.